



Deposé à l'accueil
le 22/01/2010.

MAIRIE DE SAINT-OUEN

22 JAN. 2010

Saint-Ouen, le 26 décembre 2009

QUESTIONS ORALES - CONSEIL MUNICIPAL DE JANVIER 2010

Madame le maire,

Nous avons validé la mise en place d'un dispositif d'alphabétisation pour répondre à ces nombreuses demandes d'habitants depuis plusieurs années qui restent sans réponses. Cette action fait l'objet d'une convention à intervenir entre la ville de Saint-Ouen et l'association Blanc-mesniloise Afi.Com qui s'est vue attribué à ce titre l'importante somme de 22800 euros sous forme de subvention.

Aucune réponse n'a été apportée à mes questions lors du conseil municipal puisque vous m'aviez rétorqué que notre collègue conseiller municipal chargé de la vie associative et qui devait présenter la délibération n'était pas présent à cette séance.

Malgré l'absence de réponses, j'ai voté en faveur de la mise en œuvre d'un dispositif d'alphabétisation même si malheureusement cette délibération ne dissociait pas l'attribution de l'importante somme de 22800 € à l'association Afi.Com. Cette action me semble très importante car elle participe de l'amélioration des conditions de vie et des relations entre habitants, elle contribue surtout à la démolition de la barrière de la langue et de l'écriture du français pour une meilleure participation à la vie citoyenne dans notre ville. L'apprentissage du français est un moyen permettant une meilleure connaissance de nos institutions et leur fonctionnement.

Pour rendre efficient et adéquat le fonctionnement du dispositif audonien, il nous semblerait important, même après approbation de la délibération à la précédente séance du conseil municipal, que l'ensemble des élus et des Audoniens identifie les besoins, les demandes et les publics concernés afin que soient apportées les réponses appropriées.

La seule motivation qui semble avoir présidé votre démarche est que plus de 103 habitants font la demande d'alphabétisation. Ce qui m'apparaît léger d'autant que des ateliers de savoirs langagiers existent déjà dans notre ville et il aurait suffi de les valoriser et des les renforcer en mettant à la disposition des organisateurs plus de moyens logistiques et financiers.

N'y a-t-il jamais eu d'études faites par la ville sur cette action car je peux vous assurer qu'ils sont encore plus nombreux, essentiellement des femmes mais également des jeunes, des primo arrivants issus de pays étrangers communautaires et non communautaires.

Vous conviendrez qu'il soit nécessaire de préciser les éléments nécessaires à la compréhension de votre démarche :

- A qui s'adresse le dispositif présenté aujourd'hui : des jeunes et/ou des moins jeunes sachant que sont nombreuses les femmes d'un âge certain qui sont en demande des ASL ou de cours d'alphabétisation ?
- L'action d'alphabétisation qui nous est présentée visent elle une insertion professionnelle : un stage, un entretien de recrutement ? un besoin de mieux comprendre son environnement quotidien : se déplacer en métro et mieux identifier sa

- station, ses correspondances, sa destination, lire le bulletin scolaire de son enfant un courrier un quelconque document administratif, se rendre à la convocation des enseignants de son enfant en cas de convocation ou pour toute autre question relative à la vie pratique?
- A quel endroit ou dans quels locaux Afi.com devrait assurer ces cours d'alphabétisation ? Je rappelle que les cours existant se tiennent essentiellement dans les maisons de quartier ou leurs annexes.
- Que deviennent les ASL les ateliers de savoirs langagiers mis en œuvre par les associations Africa (domiciliée à la Courneuve) et Actif pour lesquelles nous avons votés il y a peu des subventions pour l'équilibre d'un budget cofinancé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ces associations, en plus des bénévoles assurent ces cours d'alphabétisation, accueillent plus 90 personnes de différents niveaux ? La collectivité accorderait-elle de nouveaux moyens à ces associations qui organisent ces cours depuis maintenant plusieurs années ?
- Comment concrètement seront sélectionnés les 60 futurs stagiaires des cours d'alphabétisation organisés par Afi.Com avec l'aide financière de notre municipalité ?
- Que fait-on des cours alpha assurés par des bénévoles connus et/ou inconnus des services municipaux dans notre ville ? Quelle cohérence et quelle synergie envisagez-vous favoriser pour éviter la cacophonie ou la redondance qui rendrait davantage illisible l'action publique, associative et citoyenne dans ce domaine ? Comment seront opérés le suivi et l'évaluation de cette action d'autant vous ignoriez dans la première délibération l'existence d'actions similaires dans notre ville?

Un tel dispositif financé à telle hauteur par la ville mériterait que son porteur le présente à des élus intéressés et en dehors des commissions. Ce qui peut être le cas pour l'association Afi.Com comme pour celles et ceux qui mènent ces opérations dans des locaux publics municipaux. Qu'en dites-vous ?

Madame le maire, pour finir, je vous informe que L'Association Formation – Insertion – Communication (Afi.Com), déclarée le 15 décembre 2003, a pour *Objet la prise en charge individuelle et/ou collective de toute personne en insertion socioprofessionnelle qui exprime une demande d'aide, de soutien, d'orientation, d'évaluation et de formation ; prise en charge individuelle et/ou collective de salariés exprimant une demande de formation continue et/ou d'évaluation institutionnelle.*

Pensez-vous donc que les 103 personnes que vous indiquez demandeuses de cours d'alphabétisation dans la délibération, correspondent bien au public et aux objectifs de Afi.Com ?

Dans l'attente de recevoir une réponse écrite, je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Mamadou KEITA
Conseiller municipal
Président du groupe de Gauche
«Ensemble pour Saint-Ouen»

